

GPO Magazine

LE MAGAZINE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

www.gpomag.fr

Édition spéciale
JUILLET 2020

15€



Édition spéciale

Entreprise agile et gestion de la mobilité

Comment réorganiser l'entreprise pour favoriser la mobilité des collaborateurs ?

Dans un contexte de mobilité qui a fortement évolué, dirigeants et cadres dirigeants sont incités à repenser intelligemment la mobilité et l'agilité de leur entreprise et de leurs collaborateurs, en mettant en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement de leur activité. Aujourd'hui, la mobilité nécessite de s'appuyer sur des nouveaux aménagements de travail et des nouvelles technologies pour des méthodes de travail agiles et sécurisées.

Pour un environnement de travail **SAIN** et **SÉCURISÉ**



Préventica

2020

Prévenir les risques

Protéger la santé des collaborateurs et des dirigeants. Sécuriser l'activité, les biens et les données.

3 jours de solutions et de retours d'expériences.

(Ré)inventer le travail

Adapter le travail à l'évolution de la société. Adopter de nouveaux modes d'organisation. Imaginer le travail de demain.

Un colloque exceptionnel "Gestion de crise et nouvelles organisations du travail"

Optimiser la reprise

Préventica accompagne fortement la reprise économique en proposant un salon professionnel et des rendez-vous BtoB.

LYON - 29 SEPT > 01 OCT

LILLE - 20 > 22 OCT

Nouveau lieu / Nouvelles dates

Bien-être des équipes
Performance de l'entreprise



SAFEDREV

SE RETROUVER SÉRÈNEMENT

Préventica s'engage à proposer à l'ensemble de ses exposants, partenaires, visiteurs, prestataires et collaborateurs 3 jours d'événement professionnel en toute sérénité.

preventica.com





Repenser intelligemment la mobilité et l'agilité de son entreprise

La mobilité et les nouvelles façons de travailler ont en commun le fait d'amplifier le dynamisme économique de l'entreprise.

La portabilité des outils de travail et la possibilité d'une connectivité sans limite géographique ont, ces dernières années, contribué à rendre poreux les usages des infrastructures immobilières classiques, en particulier entre les bureaux et les habitations. Conséquences : les environnements de travail, quels qu'ils soient, évoluent en laissant place à des espaces plus flexibles, plus agiles et plus « *smart* », propres à accueillir les collaborateurs nomades et autres télétravailleurs. Une tendance renforcée par la récente période de confinement. Force est d'ailleurs de constater qu'aujourd'hui il n'existe que peu ou plus de rapport entre le travail et le lieu de travail.

Parallèlement, les nouvelles technologies contribuent à maintenir les liens sociaux et à renforcer la collaborativité des équipes qui, de plus en plus, travaillent à distance ou en mobilité. Elles permettent par ailleurs d'interagir davantage avec l'ensemble de l'écosystème extérieur de l'entreprise : ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires financiers, ses candidats au recrutement, etc. Le digital élargit ainsi le champ des possibles et ouvre la mobilité à de nombreux métiers qui semblaient encore, jusqu'à peu, contraints de travailler en univers clos, dans un bureau au sein même de l'entreprise.

Pour profiter pleinement de cette dynamique, il revient aujourd'hui aux entreprises de repenser intelligemment la mobilité et l'agilité de leur organisation et de leurs collaborateurs. Une démarche qui passe notamment par l'évolution de leurs espaces de travail et l'adoption de technologies et de modes de travail agiles et sécurisés.

Céline Prieur
Directrice de la publication

Anne Del Pozo
Journaliste

4 La mobilité au cœur de la transformation des espaces de travail






Les progrès technologiques et la révolution mobile, ainsi qu'une législation de plus en plus favorable, ont largement élargi le champ des possibles concernant le télétravail. Une tendance qui ne sonne pas pour autant la fin des bureaux, mais plutôt leur évolution vers des espaces plus « smart » et plus « collaboratifs », capables d'accueillir, entre autres, ces travailleurs nomades.

- 5 | Télétravail : ce que dit la loi
- 6 | Le télétravail, source de productivité
Émergence du « Smart Working »
L'impact du confinement sur les espaces de travail
- 7 | « Desk Sharing » et « Flex Desk » se démocratisent
Recours grandissant aux espaces de Coworking

8 Vers une digitalisation intelligente de l'environnement de travail

L'évolution des modes et des environnements de travail ne pourrait se faire sans le recours des entreprises et des collaborateurs aux nouvelles technologies. Pour preuve, le confinement qui a fait basculer de nombreuses sociétés dans une sorte d'expérimentation à grande échelle du télétravail. Aujourd'hui, de nombreuses technologies existent pour accompagner les entreprises dans la transformation digitale de leurs espaces de travail et favoriser la mobilité de leurs collaborateurs de façon désormais pérenne.

- 9 | Le digital au cœur de la transformation des environnements de travail
- 10 | Digital Workplace : l'espace de travail connecté
Les solutions de communications unifiées libèrent le travail collaboratif
- 12 | Des terminaux toujours plus intelligents
Les applications métiers gagnent en agilité
- 13 | La dématérialisation des processus simplifie la mobilité
Former ses collaborateurs en mode agile

-  14 | Amplement : la collaboration virtuelle à la portée de tous les collaborateurs
-  15 | Beedeez, l'expérience Mobile Learning qui transforme la formation
-  16 | Danem, expert en applications mobiles
-  17 | Jalios, catalyseur d'intelligence collective
-  18 | Lenovo accompagne la transformation des espaces de travail

19 Gérer les nouvelles mobilités en toute sécurité

Depuis le début de la pandémie, les cybercriminels tentent par tous les moyens d'accéder aux réseaux informatiques des entreprises et des particuliers. Alors que le recours au télétravail et à la mobilité des collaborateurs tend à se renforcer, la sécurité informatique est plus que jamais un enjeu de poids pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

- 19 | Les risques cyber générés par la mobilité des collaborateurs
- 20 | Catégoriser les données et analyser les risques
 - Mettre en place un système d'authentification
 - Sécuriser les flux
 - Effectuer des sauvegardes régulières
 - Utiliser des logiciels en ligne
 - Encadrer les usages

Magazine édité par la société
Médias et Entreprises
SAS au capital de 30 000 euros
RCS Troyes B 533 862 611
53, rue de la Paix - 10000 Troyes
Tél. : 03 25 42 18 92
contact@gpomag.fr
www.gpomag.fr
www.entreprisedigitale.info

**Directeur de la publication
et de la rédaction**
Céline Prieur

Secrétariat de Rédaction
Chantal Villard
redaction@gpomag.fr

Site Entreprisedigitale.info :
Véronique Bénard

**Ont participé à la rédaction
de ce numéro :**

Anne del Pozo
anne.delpozo@gmail.com

**Directeur commercial et
marketing**

Céline Prieur
celine.prieur@gpomag.fr

**Responsable éditoriale online
et marketing digital**

Véronique Bénard
veronique.benard@gpomag.fr

Service publicité au support

pub@gpomag.fr - 03 25 42 18 92

Responsable du développement

Éric Delfosse

Service Abonnements

GPO Magazine
18, rue du Général de Gaulle
10220 Piney
Prix du numéro : 15 € TTC
Abonnement Premium 1 an (2 numéros
+ 4 hors-séries + 11 éditions
digitales : 65 euros TTC, Étranger :
95 euros TTC - abo@gpomag.fr

Vente au numéro

Kitterie Paindorge
03 25 42 18 92 - contact@gpomag.fr

**Direction artistique,
conception graphique**

Feuilles de styl'

syl.bouillon@orange.fr
06 78 68 27 28

Administration site Internet

Agence Z-Index
Agence GIH Multimédia
webmaster@gpomag.fr
Service fabrication
fabrication@gpomag.fr

Impression



Léonce-Deprez
62620 RUITZ

Imprimerie certifiée ISO 14001,
PEFC, FSC et labellisée
Imprim'Vert

Origine papier : Ehingen - Allemagne
Taux de fibres recyclées : 0%
Certification : 100% PEFC
« Eutrophisation » Ptot : 0,02kg/t

Dépôt légal : Juillet 2020

Couverture : © Andriy Popov - 123RF

Travailler à son rythme,
selon ses horaires, dans
un environnement choisi,
améliore la productivité
et l'innovation

La mobilité au cœur de la transformation des espaces de travail



Dès leurs premiers balbutiements dans la seconde moitié du XX^e siècle, les technologies de l'information et de la communication ont favorisé l'évolution des modes de travail. Alors que les entreprises s'organisent en réseaux, les premiers centres d'appels voient ainsi le jour et avec eux, les premiers télétravailleurs qui alors ne vendaient que du service. Depuis, les progrès technologiques et en particulier la révolution mobile ainsi qu'une législation de plus en plus favorable, ont largement élargi le champ des possibles concernant le télétravail. Une tendance qui ne sonne pas pour autant la fin des bureaux, mais plutôt leur évolution vers des espaces plus « smart » et plus « collaboratifs », capables d'accueillir, entre autres, ces travailleurs nomades.

L'évolution de la mobilité et des modes de travail ne datent pas de la crise sanitaire et économique. D'après une étude Malakoff Médéric de 2018,

61 % des français aspiraient déjà au télétravail en 2018 et le taux de télétravailleurs avoisinait les 25%. En 2019, 30 % des salariés pratiquaient

Télétravail : ce que dit la loi ↙

Le télétravail s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'organisation du travail et sur les technologies numériques.

- L'article L.1222-9 du Code du Travail désigne le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur, est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ». Et ce dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci. Cette définition du télétravail permet d'englober différentes formes de télétravail, puisqu'elle inclut, par exemple, le cas des salariés travaillant à domicile ou celui des salariés « nomades » qui peuvent travailler n'importe où avec les moyens adaptés, dans des espaces collectifs en dehors de l'entreprise : espace de *coworking*, télécentres, etc. Sauf circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure, le salarié

doit être d'accord sur le fait de faire du télétravail.

- La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel revient sur les conditions d'application du télétravail.
- Le télétravail est mis en place dans le cadre d'un accord collectif ou à défaut d'une charte élaborée par l'employeur après avis du comité social économique, s'il existe. En l'absence de charte ou d'accord collectif, lorsque le salarié et l'employeur conviennent de recourir au télétravail, ils formalisent un accord par tout moyen.
- Selon l'article L.1222-11 du code du travail, la menace d'une épidémie est une circonstance exceptionnelle permettant d'imposer le télétravail au salarié sans son accord. Il s'agit alors d'un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés. ■



déjà le télétravail, contre 29% en 2018. « *Les entreprises l'ont en effet progressivement adopté : 32% d'entre elles donnent désormais la possibilité de travailler à distance, contre 26% en 2017* », constate Anne-Sophie Godon, directrice de l'innovation chez Malakoff Humanis. Une tendance qui pourrait bien se renforcer suite à la période de confinement du printemps 2020. « *Avant la crise, le télétravail était davantage mis en place à la demande des salariés et toléré par les employeurs, précise Vincent Bouthors, PDG et cofondateur de Jalios, éditeur français sur le marché de la Digital Workplace. La période de confinement a cependant fait bouger les lignes et pourrait, à terme, favoriser une adhésion plus large des collaborateurs et surtout des managers, au télétravail. Chez Jalios, suite à la période de confinement, les trois quarts des collaborateurs souhaitent continuer de télétravailler au moins deux jours par semaine (alors qu'avant, ils n'étaient qu'un tiers à le pratiquer autant)* ».

Parallèlement à cet engouement pour le télétravail, selon Malakoff Humanis, le nombre moyen

de jours de télétravail par mois s'élève désormais à 6,4, contre 7 en 2018. La durée moyenne idéale de télétravail pour les salariés est ainsi en baisse, passant de 7 jours par mois à 6. « *C'est le signe que le travail à distance est arrivé à maturité avec l'usage, et que l'on a fini par se rendre compte qu'il valait mieux le pratiquer de façon mesurée* », analyse Anne-Sophie Godon. « *Tout l'enjeu pour les entreprises consiste désormais à trouver le juste équilibre entre travail à distance et travail sur site, sachant que c'est surtout en combinant les deux que leurs collaborateurs peuvent gagner jusqu'à 20% d'efficacité* », précise Éric Lallier, PDG de Lenovo France, l'un des pionniers en matière de technologies novatrices.

Patrick Bergougnou, CEO d'Amplement, plateforme de collaboration et d'échange en temps réel, ajoute pour sa part, « *qu'avec le confinement, les entreprises ont en effet pris conscience qu'il était tout à fait possible de télétravailler et de moins voyager, sans pour autant que cela impacte l'efficacité des collaborateurs, bien au contraire* ».



Éric LALLIER

PDG de Lenovo



Patrick BERGOUGNOU

CEO d'Amplement



Vincent BOUTHORS
PDG et Cofondateur
de Jalios

Le télétravail, source de productivité

Ainsi, selon un rapport réalisé en 2019 par l'Observatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ergostressie (Obergo), le télétravail entraîne une augmentation de la productivité pour 86% des salariés interrogés. Pour l'employeur, qui peut reporter la charge de certains frais comme par exemple la location immobilière sur les salariés, le télétravail constitue également une opportunité. Une analyse corroborée par plusieurs études. Ainsi, d'après une enquête menée en 2017 par France Stratégie, l'adoption du télétravail générerait une baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladie et une augmentation de la productivité de 22%. Une autre étude, menée par la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir*, indique que cette flexibilité réduirait l'absentéisme et les retards, en particulier en cas d'embouteillages routiers, de grèves ou... de pandémies. En outre, il n'est plus à démontrer que le bien-être au travail est une composante à part entière des performances globales des travailleurs. Travailler à son rythme, selon ses horaires, dans un environnement choisi, améliore la productivité et l'innovation. Or dans une économie où la compétitivité se joue sur le terrain de l'innovation, la matière grise est une ressource à chouchouter.

Émergence du « Smart Working »

Parallèlement au développement du télétravail, les entreprises tendent à se pencher davantage

sur les conditions dans lesquelles travaillent et évoluent les collaborateurs. Certains DRH en font même une priorité. Le concept de « Smart working », aussi appelé « New ways of working », tend ainsi à se développer. Il vise à rendre l'entreprise plus chaleureuse et les conditions de travail plus flexibles, dans le but de développer l'engagement et l'implication des collaborateurs dans la vie de l'entreprise : favoriser l'émergence de nouveaux modes de travail, veiller à un environnement de travail agréable et tourné vers le bien-être pour le bénéfice des collaborateurs mais aussi pour celui de l'entreprise... « *L'organisation de l'espace de travail doit pouvoir proposer aux salariés un cadre agréable et motivant, que ce soit de par l'ambiance générale, l'agencement des bureaux, ou bien par le biais d'événements internes* », souligne Éric Lallier. Inutile pour autant d'aller jusqu'à créer des bureaux « Google like », avec des jeux dans chaque pièce. L'aménagement d'une salle de pause ou d'un espace détente, pour couper du cadre de travail quelques minutes et se reposer confortablement, convient généralement aux collaborateurs. « *L'environnement de travail doit également être pensé et aménagé en fonction des besoins et des attentes des salariés (salle de coworking, open-space, salle de réunion, bureaux individuels...)* », précise pour sa part Vincent Bouthors. *Il peut en effet être très différent en fonction de la nature du poste* ». Par exemple, les professionnels de la technologie et de l'innovation travaillent généralement dans de grands espaces ouverts, tandis que les services des ressources

* Source : Télétravail : ses impacts sur l'organisation du travail des femmes et la conciliation emploi-famille de Diane-Gabrielle Tremblay

L'impact du confinement sur les espaces de travail

Après deux mois de confinement en télétravail forcé pour la plupart des entreprises, Bureaux à Partager s'est interrogé sur l'impact de cette période sur les espaces de travail, et a mené une enquête sur le sujet :

- 45% des entreprises considèrent le bureau comme une contrainte, en raison de la charge financière que représente le loyer.
- 64% d'entre elles envisagent d'adapter leur bureau après le confinement, non seulement pour respecter les mesures sanitaires, mais aussi pour faire des économies.

Les possibilités d'adaptation des bureaux évoquées :

- Adapter la taille de leur bureau en réduisant le nombre de postes (26% des répondants).
- Adapter leur organisation en proposant une combinaison de télétravail et de présentiel (40% des répondants).
- Changer de bureau en adaptant leur contrat pour aller vers plus de flexibilité (20% des répondants), via des contrats sans engagements de type *coworking*, bureaux partagés, etc. Ils permettent d'adapter le nombre de postes à la taille de l'équipe ou de changer de bureau si besoin. Ils prennent le contre-pied

des baux commerciaux qui engagent les entreprises pour une durée de 3, 6 ou 9 ans. Ces baux peuvent s'avérer très contraignants en cas de difficultés financières.

Il ressort de cette étude que le bureau a encore de beaux jours devant lui, mais que son usage va évoluer. D'un lieu de travail permanent, il va devenir un lieu complémentaire, orienté vers la flexibilité et les rencontres. Les salariés pourront rester chez eux pour se concentrer et faire des tâches de fond, mais revenir au bureau pour des missions plus orientées sur la créativité. Ils auront alors le plaisir d'y retrouver leurs équipes. ■



humaines ou de la finance, qui traitent souvent de sujets confidentiels, privilégieront des espaces plus cloisonnés.

« Desk Sharing » et « Flex Desk » se démocratisent

La tendance actuelle est ainsi au « Desk Sharing », également appelé « Flex Desk », qui promeut la non-attribution d'un bureau à une personne en particulier, afin de rendre les équipes plus flexibles et plus agiles. « *Un environnement de travail agile doit en effet favoriser les interactions et la communication entre collaborateurs* », poursuit Éric Lallier. Le système de « Flex Desk » facilite les échanges entre les différents collaborateurs et services, favorisant ainsi la diversité dans la prise de décision.

Cependant, certaines tâches qui nécessitent réflexion et concentration, seront plus compliquées à réaliser dans le cadre de ces Open Space. La bonne alternative consisterait alors à mettre en place un espace de travail qui ne serait qu'à moitié ouvert, avec une partie collective, dans laquelle les collaborateurs pourraient travailler ensemble comme dans un Open Space, et une partie privée, proposant des espaces isolés pour les appels téléphoniques ou les réunions par exemple.

Recours grandissant aux espaces de Coworking

La demande en espace de Coworking tend également à se développer. Le Coworking est initialement né d'un besoin des indépendants d'avoir un lieu pour se retrouver et travailler hors de chez eux. L'offre était alors clairement marquée par le nomadisme, c'est-à-dire des postes de travail à louer à la journée ou à l'heure. Selon le dernier indice du Coworking de Bureaux à Partager, en 2019, de nombreuses TPE et PME, tout comme des grands groupes, s'y sont mis, entraînant ainsi une évolution de l'offre. Aujourd'hui, 78% des espaces de *coworking* proposent des bureaux à louer au mois et seulement 22% ont une offre uniquement nomade. Cette évolution d'une offre nomade à une offre plus sédentaire se perçoit aussi au travers de la typologie des espaces. 88% des espaces font uniquement du *coworking*, 8% sont des cafés *coworking* et 1% sont des *fab labs* à destination des indépendants.

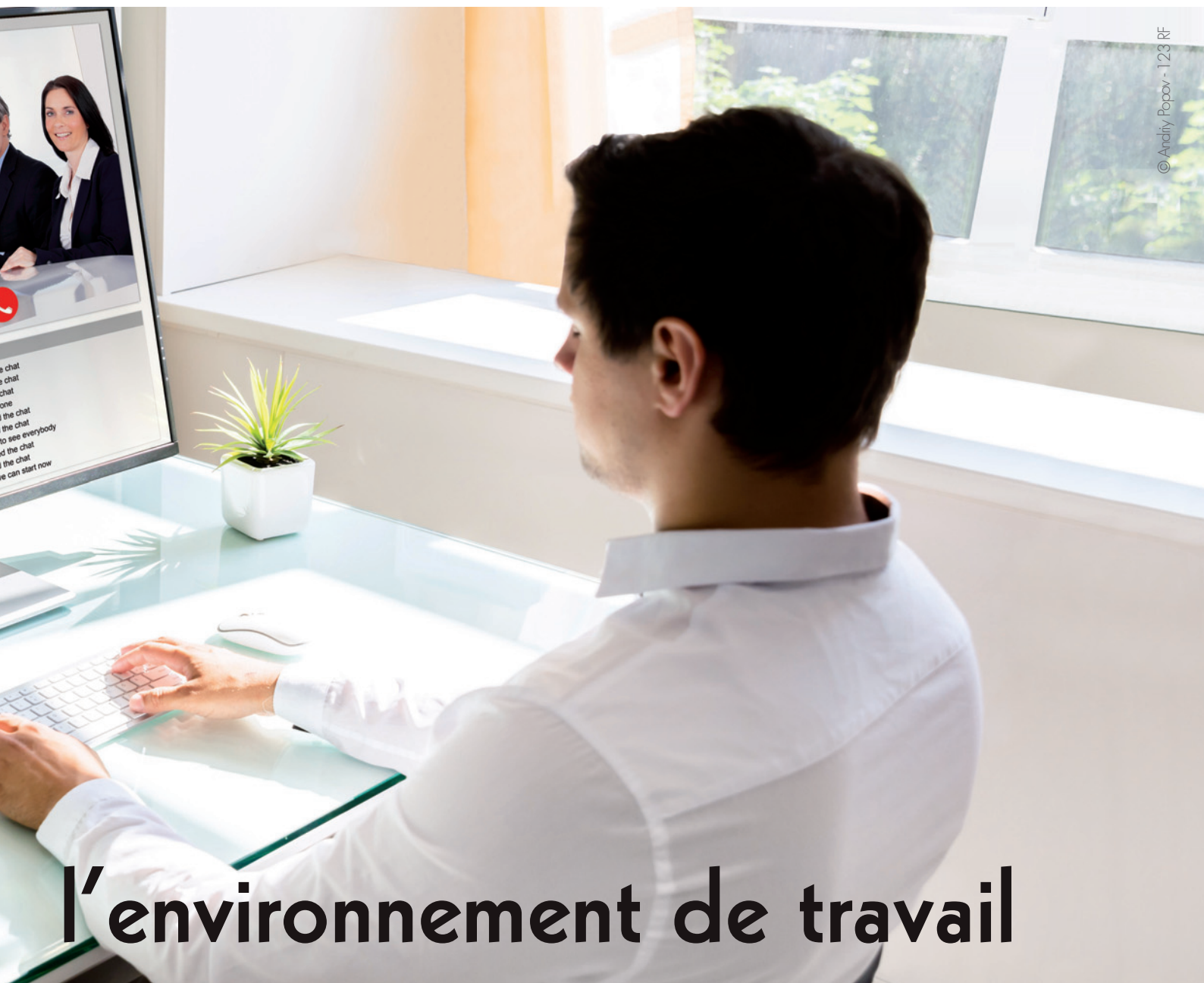
Pour favoriser la mise en place et le recours à ces espaces de travail et les conjuguer au télétravail, il est cependant indispensable que l'entreprise engage sa transformation digitale et mette à la disposition de ses collaborateurs des outils favorisant leur mobilité ainsi que leur collaborativité. ■

De nombreuses technologies existent pour accompagner les entreprises dans la transformation digitale de leurs espaces de travail et favoriser la mobilité de leurs collaborateurs de façon pérenne



Vers une digitalisation intelligente de

L'évolution des modes et des environnements de travail ne pourrait se faire sans le recours des entreprises et des collaborateurs aux nouvelles technologies. Pour preuve, le confinement qui a fait basculer de nombreuses sociétés dans une sorte d'expérimentation à grande échelle du télétravail, pour leur permettre de poursuivre leurs activités. Afin de faire face à l'exode de leurs employés, elles ont dû déployer ou renforcer en urgence des outils de communication et de collaboration. Aujourd'hui, de nombreuses technologies existent pour accompagner les entreprises dans la transformation digitale de leurs espaces de travail et favoriser la mobilité de leurs collaborateurs de façon désormais pérenne.



L'environnement de travail

Quelques semaines de confinement auront suffi à modifier profondément les habitudes des populations, que ce soit dans leur vie personnelle ou professionnelle. Le marché du travail en a d'ailleurs été impacté : chômage partiel, perte d'emploi, généralisation du télétravail,... Certains secteurs très institutionnalisés se sont ainsi adaptés. C'est notamment le cas de l'immobilier qui n'a pas hésité à multiplier les visites en 3D ou à développer plus largement la signature à distance des actes notariés, ou encore de la médecine qui a développé les consultations en ligne. Au sein même des organisations, ce sont des pans entiers de métiers qui ont dû repenser leur organisation pour poursuivre leur activité sans

interruption, et rester en contact aussi bien avec leurs collaborateurs en interne, qu'avec leurs clients en externe.

Le digital au cœur de la transformation des environnements de travail

Un élément commun a permis de développer rapidement et efficacement ces nouveaux comportements : le numérique. Les entreprises les plus digitalisées sont celles qui, d'ailleurs, s'en sortent le mieux. Le confinement n'a pas créé de nouveaux usages, il en a surtout accéléré le développement. Un constat également relevé par Gwen Rabier, directeur du salon Mobility for Business. « *Pandémie oblige, les besoins en solutions mobiles*



Gwen RABIER

Directeur du salon
Mobility for Business

de toutes sortes ont été très forts ces derniers mois, souligne-t-il. La quasi généralisation du télétravail a modifié le comportement et les habitudes de beaucoup de personnes, cadres, salariés... dans les entreprises et au sein des collectivités locales, et donc dans l'organisation même des établissements privés ou publics ».

Dans un monde toujours plus mobile, plus connecté, de plus en plus régi par le Cloud et confronté à toujours plus d'attaques, l'environnement de travail digital peut

aider les entreprises à réaliser leur projet de transformation numérique. L'objectif consiste alors à disposer d'un environnement de travail souple, simple, et surtout personnalisé selon les besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs : un lieu propice au travail, en passant d'une approche unique pour les services aux utilisateurs à un environnement dans lequel chaque expérience compte. Cette approche permet non seulement de réduire les coûts et les risques, mais également de proposer un environnement intelligent centré sur l'utilisateur, dans lequel les collaborateurs sont en mesure de libérer tout leur potentiel. Aujourd'hui, certains outils digitaux participent déjà grandement au développement de ces nouveaux modes de travail.

agenda, espaces collaboratifs,...). « L'intégration des modules Office 365 à JPlatform a ainsi permis à l'utilisateur de conserver ses habitudes de travail tout en continuant à utiliser les outils Microsoft, poursuit Vincent Bouthors. Une Digital Workplace doit servir aussi bien à communiquer des informations, à apprendre et à diffuser des savoirs, qu'à collaborer de manière efficace en tout lieu et en tout temps ».

agenda, espaces collaboratifs,...). « L'intégration des modules Office 365 à JPlatform a ainsi permis à l'utilisateur de conserver ses habitudes de travail tout en continuant à utiliser les outils Microsoft, poursuit Vincent Bouthors. Une Digital Workplace doit servir aussi bien à communiquer des informations, à apprendre et à diffuser des savoirs, qu'à collaborer de manière efficace en tout lieu et en tout temps ».

Les solutions de communications unifiées libèrent le travail collaboratif

Ces dernières semaines ont également fait la part belle aux solutions de communications unifiées*. Google Meet, My Collaborate, Teams, Skype ou encore Zoom n'ont ainsi jamais été autant utilisées que pendant la période de confinement. Et pour cause, ces solutions regroupent au sein d'une seule et même plateforme collaborative une large gamme d'outils intégrant voix, vidéo, messagerie, conférences et mobilité. « Elles facilitent l'organisation et le déroulement de visioconférences, réunions à distance et autres groupes de travail, explique Patrick Bergougnou, CEO d'Amplement, plateforme de collaboration et d'échange en temps réel. Elles simplifient les échanges et les interactions entre collaborateurs au sein de l'entreprise mais aussi avec l'extérieur. Elles améliorent la collaboration entre les équipes et la productivité des collaborateurs, contribuant ainsi à la performance de chacun au bénéfice de l'entreprise. Au regard de leurs usages et bénéfiques, ces solutions sont notamment plébiscitées par les entreprises dont les collaborateurs sont répartis entre différents sites, ou par les collaborateurs en mobilité ». Depuis quelques mois les fournisseurs de solutions de communications unifiées s'attachent à baser l'expérience utilisateur de leur plateforme sur la collaboration en équipe (interne comme externe), en simplifiant les interfaces. « Par exemple avec la plateforme My Collaborate, les utilisateurs ont la possibilité, à partir d'une application web ou de leur téléphone, d'échanger avec des personnes du monde entier, de créer des groupes de travail, d'organiser des réunions à distance, de partager et prévisualiser des fichiers, de constituer un réseau professionnel ou bien encore de suivre l'actualité de leurs contacts », indique Patrick Bergougnou. D'autre part, les solutions de communications unifiées tendent également à s'orienter vers le Cloud. On parle alors de UCaaS (Communications unifiées en tant que service) ou encore de CPaaS (Communication Platform as a service). « Avec Uniquity, les utilisateurs disposent d'un système de téléphonie dans le Cloud, accessible par Internet et qui leur permet de recevoir leurs appels vidéo et audio de n'importe où, sur leur ordinateur, leur téléphone fixe ou leur téléphone

Les communications unifiées

► (ou UC pour Unified Communications) désignent un système de communication intégrant dans une même solution les outils qui permettent aux collaborateurs d'échanger et de travailler : téléphonie fixe et mobile, appels vidéo, messagerie, conférences en temps réel ou en différé,...



Patrick BERGOUGNOU
CEO d'Amplement

Digital Workplace : l'espace de travail connecté

Les nouveaux outils de Digital Workplace qui apparaissent depuis quelques années s'inscrivent ainsi dans cette démarche. « Bien plus qu'une simple plateforme collaborative d'entreprise, une Digital Workplace définit un espace de travail digital ou connecté qui regroupe l'ensemble des technologies digitales utilisées par les collaborateurs de l'entreprise : messageries instantanées, mails, logiciels et applications professionnelles, réseaux sociaux, solutions de réunions virtuelles, etc., précise Vincent Bouthors, PDG et cofondateur de Jalios, éditeur français sur le marché de la Digital Workplace. Le concept ne vise pas uniquement à modifier les technologies utilisées mais, de façon plus large, à établir de nouvelles façons de travailler, centrées sur les besoins et l'expérience des collaborateurs ». Par exemple, depuis qu'elle a déployé la plateforme JPlatform de Jalios, la société Indigo Group propose à ses collaborateurs un espace de travail unique à partir duquel ils accèdent (via leur identifiant Office 365) à leurs outils de travail, leurs informations, leurs documentations à jour, leurs offres d'emploi, etc., mais également à tous les outils de leur bureau (mails,



Vincent BOUTHORS
PDG et Cofondateur
de Jalios

Pour Notilus, se déplacer n'est plus une contrainte de plus, c'est une solution efficace pour fluidifier les *process* qui privilégie autant les utilisateurs que les gestionnaires ou les financiers



Le Mobility Management

est un concept visant à promouvoir la gestion des déplacements professionnels la plus vertueuse, économiquement et sur le plan environnemental, en changeant les attitudes, les outils et le comportement des voyageurs. ■

Une ambition d'accélération forte autour du Mobility Management !

Devenue une structure indépendante au sein du groupe Dimo Software, Notilus est la première solution de gestion des déplacements professionnels qui inscrit sa stratégie dans le monde du Mobility Management.

La création d'une filiale qui vise à **Renforcer des partenariats** avec des acteurs dédiés dans le domaine du Mobility Management, à accélérer son **Développement à l'international**, ainsi que sa **Capacité de croissances externes dédiées au domaine du voyage d'affaires**.

Plus vite, plus fort, plus loin est ainsi devenu le *leitmotiv* des équipes de Notilus et la promesse commerciale faite aux plus de 2000 clients qui l'utilisent aujourd'hui en France et dans le monde.



Gilles BOBICHON

« C'est la preuve que nous voulons plus que jamais développer une relation privilégiée avec nos clients en leur offrant le meilleur de

l'innovation, avec une réactivité forte et toujours en corrélation avec leurs besoins quotidiens »

détaille Gilles Bobichon, le Directeur de la nouvelle entité.

Notilus se réinvente et dévoile son nouvel Assistant Intelligent !

Notilus annonce la création de sa filiale et le lancement de son nouveau produit T&E (Travel & Expense). Au programme, nouvelle ergonomie, nouveau look, accélération R&D, tout a été travaillé pour répondre aux attentes de ses clients.

Notilus s'impose comme une solution intégrée

qui n'oublie pas l'utilisateur final, une aide précieuse pour les gestionnaires et un outil de travail simplifié pour les utilisateurs.

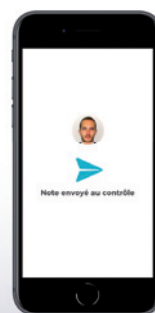
« *Notilus constitue le point d'entrée et de sortie de tous les déplacements de l'entreprise. Que ce soit pour les financiers, les gestionnaires de flotte automobile ou les voyageurs, nous veillons à ce que l'outil soit fluide, naturellement intuitif et présent à toutes les étapes de la gestion des mobilités professionnelles* », indique Gilles Bobichon, directeur de Notilus.

Une seule idée prime que ce soit pour la réservation ou la note de frais : guider l'utilisateur et le gestionnaire tout en garantissant la sécurité de l'ensemble.

Pour Notilus, que ce soit avec la photographie de la note de frais automatiquement intégrée et analysée par le système d'OCR, l'organisation d'un voyage d'affaires ou la gestion des amendes routières, chaque étape évite les tâches répétitives.



Je prends en photo mon justificatif



J'envoie ma note



Je contrôle & je valide

« *Il suffit de prendre en photo la note de frais et le moteur d'analyse intelligent de Notilus va récupérer les éléments essentiels pour les intégrer à l'outil de gestion, souligne Caroline Coudry, Product Manager chez Notilus. Cette vision analytique permet de gérer finement la dépense, de l'attribuer et, à terme, de la contrôler pour éviter les fraudes ou les doublons* ».

Mieux, en s'adaptant à la politique voyage de l'entreprise, Notilus va guider l'utilisateur en fonction des règles établies par son entreprise : montant des dépenses, lieux de la dépense, nature des frais... La solution applique les mêmes principes : gestion de la politique voyage, optimisation des déplacements sans oublier une ouverture sur l'agenda personnel du voyageur pour anticiper les dépenses en recherchant la meilleure offre à la date choisie. Une vision nouvelle que Notilus met en avant dans le cadre d'une feuille de route qui développe les atouts d'un Mobility Management intelligent.

Point fort de Notilus, sa capacité à consolider les dépenses avec les comptes bancaires ou les cartes logées, toujours dans le respect de la politique voyage adoptée par l'entreprise. Pour le gestionnaire, c'est la garantie d'une consolidation précise et à terme, un contrôle accru sur les dépenses avec une recherche de fraudes ou d'erreurs souvent dues à la complexité d'un déplacement.

On l'aura compris, le « sans effort » n'est pas une simple vision marketing mais bel et bien la finalité de Notilus. ■

Notilus



Éric LALLIER

PDG de Lenovo

► *mobile, et ce à partir d'un numéro unique », poursuit à ce sujet Patrick Bergougnou. Cette évolution vers le Cloud rend ces solutions plus accessibles aux PME, qui plébiscitent leur flexibilité et leur coût moins élevé qu'une solution personnalisée.*

Des terminaux toujours plus intelligents

Le recours aux Digital Workplace et autres solutions de communications unifiées, ainsi que l'évolution des environnements de travail et de la mobilité des collaborateurs, ne sauraient se faire sans terminaux « intelligents ». « *Pour récolter les fruits de la transformation actuelle des espaces de travail, les entreprises doivent investir dans des technologies qui libèrent tout le potentiel de leur main-d'œuvre. Il leur faut à cet effet créer une infrastructure technologique complète qui intègre les appareils, les accessoires et les logiciels parfaitement adaptés aux fonctions des employés, et fournir des services qui garantissent la disponibilité requise pour une productivité optimale* », précise Éric Lallier, PDG de Lenovo, fabricant de PC pionnier en matière de technologies novatrices. Alors que leurs collaborateurs sont de plus en plus mobiles, les entreprises doivent les équiper d'appareils ultraportables, offrant des performances de niveau professionnel, une sécurité intégrée et une grande autonomie. « *À titre d'exemple, le confinement forcé a fortement développé le e-commerce ces*

derniers mois, entraînant par là même le développement des livraisons et de leur suivi (traçabilité, gestion de tournées, etc.), illustre Gwen Rabier. C'est sur ce point que nous constatons auprès du marché une forte demande en terminaux dédiés aux livreurs, et en solutions logistiques en général, pour pallier le sous-équipement ou le matériel obsolète qui était dévolu à ces métiers ».

Où qu'ils soient, les collaborateurs mobiles ont également besoin d'une connectivité polyvalente, et recherchent des fonctionnalités qui améliorent leur environnement de travail comme des systèmes à commandes gestuelles simples à utiliser et des fonctions audio/vidéo immersives. De même, pour se préparer à la collaboration à tout instant et en tout lieu, les appareils doivent être équipés de fonctions vidéo ultra-haute définition et de processeurs dernière génération. « *Les entreprises qui investissent dans des technologies plus intelligentes (des ordinateurs portables haute performance aux solutions de visioconférence, en passant par des stations de travail gain de place), constatent ainsi des avantages immédiats, notamment en matière de productivité des employés, de collaboration individuelle et de travail d'équipe* », poursuit Éric Lallier.

Les applications métiers gagnent en agilité

Au-delà des terminaux, les collaborateurs doivent également, pour travailler dans ces nouveaux espaces de travail ou en déplacement, pouvoir s'appuyer sur des applications plus « mobiles » ou des processus davantage dématérialisés. En effet, dès lors qu'un salarié mobile comme un commercial, un technicien de maintenance ou encore un chauffeur/livreur se rend chez un client, il doit pouvoir disposer de toutes les informations à jour pour mener à bien sa mission. Le commercial souhaite par exemple pouvoir consulter toutes les informations concernant le client (catalogue produits, tarifs, état des stocks, encours et solvabilité du client, etc.). Le technicien de maintenance doit quant à lui pouvoir accéder en toute simplicité à son planning de rendez-vous, mais aussi aux documentations des produits sur lesquels il intervient, à l'historique de la relation client, ... La dématérialisation des processus et des documents, puis leur accessibilité que ce soit en mode connecté ou en mode déconnecté, via une solution de gestion de la relation client, permet alors d'être plus efficace. « *Par exemple, alors que la maintenance est un maillon essentiel de la chaîne commerciale, l'application mobile de gestion des interventions Doowit intègre des fonctions de planification des interventions à effectuer jours/semaines, de consultation des fiches clients, de consultation des fiches techniques des matériels à*



Michel SASPORTAS

PDG de Danem



© Sean Prior - 123 RF

maintenir et des pièces de rechange, des prises de photos/vidéos par le technicien sur le terrain, de gestion du stock de pièces détachées, de géolocalisation des tournées, de commandes de pièces, d'historique des interventions, de saisie de la signature électronique du client, de rapports d'intervention, etc., explique Michel Sasportas, PDG de Danem, éditeur d'applications mobiles dédiées aux entreprises. *Les techniciens de maintenance améliorent ainsi leur productivité, leur efficacité et leur qualité de service* ».

La dématérialisation des processus simplifie la mobilité

Parallèlement aux solutions métiers, la mobilité des collaborateurs est également facilitée par la dématérialisation de certains processus de gestion de l'entreprise liés, entre autres, à la facturation ou aux notes de frais. « *Notre première mission consiste à accompagner au quotidien l'entreprise dans ses besoins de mobilité*, explique ainsi Gilles Bobichon, directeur d'activité Travel & Expense Management chez Notilus, solution de gestion des déplacements professionnels. *L'un des exemples le plus concret concerne les autorisations de déplacements, donnant lieu à des ordres de mission, puis à une réservation, souvent assurée par le voyageur lui-même. Aujourd'hui avec notre solution Notilus, ce processus est automatisé de bout en bout. Le point de départ de cette organisation digitale passe par l'agenda du voyageur ou le CRM de l'entreprise. Les datas déjà saisies sont ainsi récupérées automatiquement et insérées dans Notilus. Le processus de traitement de la note de frais s'engage alors naturellement avec un minimum de contraintes pour l'utilisateur. En bout de chaîne, même les justificatifs associés aux notes de frais sont dématérialisés. Concrètement, l'utilisateur prend en photo ses justificatifs et établit sa note de frais qui sera validée avant d'être figée en PDF avec une signature électronique, puis archivée par CDC Arkhineo. Les notes de frais peuvent ainsi être déclarées en temps réel, à distance et en quelques clics* ».

Former ses collaborateurs en mode agile

Enfin, le développement de la mobilité oblige également les entreprises à repenser leurs modes de formation et la montée en compétences de leurs collaborateurs. « *Aujourd'hui, les formations présentielles et le e-learning sont clairement en perte de vitesse*, constate Julien Huelvan, cofondateur et président de Beedeez, plateforme de Mobile Learning. *D'autre part, les services de formation des entreprises tendent de plus en plus à internaliser leurs formations, afin de répondre aux problématiques métiers et aux problématiques*



© Maksym Yemelyanov / 123 RF

concrètes de leurs collaborateurs, mais aussi de réduire drastiquement les coûts engagés. Les salariés, pour leur part, ne souhaitent plus de formations longues, en rupture avec leurs environnements métiers. Extrêmement mobiles, équipés de Smartphones performants, ayant à cœur d'optimiser leur temps (notamment durant leurs transports...), ils sont en demande de solutions de formation plus « digitales », « mobiles » et « smart ». Une attente qui fait la part belle, depuis quelques années, au Digital Learning. C'est ainsi que se développent actuellement des solutions de Mobile Learning (application mobile de formation), Social Learning (partage des connaissances des collaborateurs) ou autre micro Learning (micro formations en ligne). La diversité des solutions d'apprentissage, étroitement liée au développement des nouvelles technologies, est d'ailleurs une aubaine pour les formateurs. Aujourd'hui, ils peuvent choisir les meilleurs dispositifs adaptés aux nouveaux besoins et modes de formation des apprenants. L'émergence de nouvelles tendances, telles que l'ultra-personnalisation, le Social Learning ou encore les applications mobiles, va ainsi permettre aux entreprises de diffuser plus largement et plus simplement les formations, de favoriser la transmission des savoirs et le partage des expertises et ainsi, de renforcer encore davantage la montée en compétences de leurs collaborateurs, y compris lorsqu'ils sont en mobilité. ■



Gilles BOBICHON
Directeur de Notilus



Julien HUELVAN
Cofondateur
et Président
de Beedeez

amplement[®]
WORK & OPERATE FROM ANYWHERE

AMPLEMENT

84, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 85 09 04 32

Mail :

communication@amplement.com
www.amplement.com

Personne à contacter :

Sandra LABOUREY
Tél. : 01 85 09 04 32
sandrallabourey@amplement.com

Amplement est spécialisée dans le développement et la mise à disposition d'outils de communication unifiée dans le Cloud. Ses solutions permettent aux collaborateurs de l'entreprise de travailler et d'échanger en audio, en vidéo ou par chat dans le monde entier.

Amplement, plateforme de collaboration et d'échange en temps réel pour travailler en audio, vidéo, messagerie instantanée dans le monde entier

Amplement : la collaboration virtuelle à la portée de tous les collaborateurs

Au travers des différentes solutions qu'elle met à disposition de ses clients, la société Amplement améliore la collaboration et le travail quotidien des entreprises, en fonction de leurs besoins. À cet effet, elle propose My Collaborate, sa plateforme de communication et de collaboration professionnelle et Uniquity, sa plateforme de services de Cloud PBX dédiée à la téléphonie d'entreprise.

➤ Comment ont évolué les modes de travail ces derniers mois ?

L'évolution de la mobilité et des modes de travail ne date pas de la crise sanitaire et économique. Cependant, avec le confinement, les entreprises ont fait le constat qu'il était tout à fait possible de télétravailler et de ne pas voyager, sans que cela impacte pour autant l'efficacité des collaborateurs. À la condition évidemment de mettre à la disposition des collaborateurs des outils de collaboration pour qu'ils puissent se connecter de n'importe où et surtout, pour leur donner les moyens d'échanger entre eux.

➤ Quelles solutions existent aujourd'hui pour répondre à ces enjeux ?

Les solutions de communications unifiées sont, en la matière, un réel atout et sont d'ailleurs de plus en plus plébiscitées par les entreprises. Pour preuve, alors que notre activité enregistrait une croissance de 35% par mois en moyenne avant le début de la crise, nous avons multiplié par près de quatre le nombre d'utilisateurs de nos plateformes ces trois derniers mois.

➤ En quoi l'offre d'Amplement répond-elle à ces évolutions ?

La plateforme My Collaborate est un outil de collaboration qui permet, à partir d'une application web ou de son téléphone, d'échanger avec des personnes du monde entier, de créer des groupes de discussion, d'organiser des réunions à distance, de partager et de prévisualiser

des fichiers, de constituer un réseau professionnel ou bien encore de suivre l'actualité de ses contacts.

Avec Uniquity, les entreprises virtualisent complètement leur boîtier téléphonique. Elles disposent d'un système de téléphonie dans le Cloud, accessible par Internet, et qui permet aux utilisateurs de recevoir leurs appels vidéo et audio de n'importe où, sur leur ordinateur, leur téléphone fixe ou leur téléphone mobile, et ce à partir d'un numéro unique. Les entreprises s'affranchissent ainsi complètement des lignes de téléphonie fixe.

➤ Quels sont les éléments différenciateurs de vos solutions ?

Nos solutions sont simples à mettre en place, personnalisables et flexibles. Elles garantissent une intégration complète de la téléphonie de l'entreprise et proposent une large couverture des besoins en communication audio et vidéo. Tous les échanges sont sécurisés et les fichiers sauvegardés dans des Data Centers en France.

Au-delà de la technologie, notre valeur ajoutée repose également sur notre modèle économique : l'accès à nos solutions coûte 3 euros par mois et par utilisateur, contre plus de 40 euros par mois aujourd'hui pour une ligne téléphonique traditionnelle. Les entreprises réduisent ainsi leurs coûts liés à la gestion de flottes de mobiles et aux abonnements en téléphonie.

Enfin, nos solutions peuvent être personnalisées à l'image de l'entreprise. ■



Parole d'expert

La crise a modifié la vision des entreprises sur la mobilité. Désormais, le télétravail est plus largement accepté et reconnu

Patrick BERGOUIGNOU
CEO d'Amplement



beedeez

BEEDEEZ

4, rue de la Pierre Levée
75011 Paris

Tél. : 01 48 07 80 64

Mail : contact@beedeez.com

www.beedeez.com

Personne à contacter :

Hamza SBAA

Tél. : 07 61 24 08 07

hamza.sbaa@beedeez.com

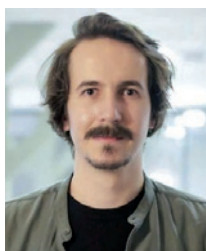
Beedeez propose une plateforme de Mobile Learning permettant d'engager les collaborateurs de l'entreprise sur des parcours de formation spécialement pensés et développés pour mobile :

- Formats courts de 3 à 5 minutes
- Apprentissage « gamifié »
- Notifications et *coaching* pour une assimilation facile.

Références :

Leroy Merlin, RATP, Enedis, Vinci Construction, Lacoste ou encore Sanofi.

Beedeez accompagne aussi plusieurs PME et organismes de formation dans leurs stratégies de digitalisation de la formation.



Parole d'expert

Il faut adapter les méthodes d'enseignement aux besoins et aux contraintes de notre époque. Nous avons donc créé pour le monde de l'entreprise une solution de Mobile Learning complète qui permet aux collaborateurs de prendre leurs formations professionnelles « ... à emporter » !

Julien HUELVAN

Cofondateur et Président de Beedeez

Beedeez permet de créer des contenus de formation sur mobile et de les partager avec les collaborateurs

Beedeez, l'expérience Mobile Learning qui transforme la formation

Depuis plusieurs années, la digitalisation change la donne en offrant un accès plus large aux sources d'information. Mais l'apprentissage est une démarche qui dépasse la simple consultation de ces nouvelles sources. Il faut être capable d'assimiler les connaissances, de les comprendre, de les appliquer et de les transmettre. Une démarche dans laquelle Beedeez propose d'accompagner les entreprises, au travers de sa technologie de Mobile Learning.

➤ Quels sont les enjeux actuels des entreprises en matière de formation ?

Dans les entreprises, les collaborateurs sont de plus en plus éclatés sur différents lieux de travail. Une tendance exacerbée par la période de confinement et qui a fait la part belle au télétravail. Cette évolution complexifie néanmoins l'accès à la formation et au partage des connaissances. D'autre part, l'environnement de travail tend à être de plus en plus changeant, obligeant les équipes à se former en permanence sur les nouvelles règles de sécurité, les nouvelles législations, etc. Les programmes de formations doivent donc pouvoir se mettre en place et s'adapter simplement afin que les équipes assimilent rapidement ces nouvelles règles. Enfin, force est de constater que ces environnements de travail sont désormais multiples et fractionnés. Un contexte auquel la formation en présentiel ou le e-Learning ne sont plus forcément adaptés.

➤ En quoi les solutions de Mobile Learning de Beedeez répondent-elles à ces enjeux ?

Il est nécessaire désormais d'adapter les méthodes d'enseignement aux besoins et aux contraintes de notre époque. C'est ainsi que nous avons créé pour le monde de l'entreprise une solution de Mobile Learning complète, afin que les collaborateurs puissent disposer de formations professionnelles « à emporter ». Notre objectif est de permettre à tous les collaborateurs de s'approprier la formation et de se mettre en capacité

d'apprendre à tout moment, grâce au Mobile Learning. Les entreprises peuvent choisir des modules de Mobile Learning dans notre propre catalogue, sur des sujets tels que la vente, la culture digitale, le bien-être au travail, etc. Elles peuvent également s'appuyer sur notre technologie pour développer leurs propres contenus pédagogiques, ou encore, faire un mixte entre nos modules de formation et les leurs.

➤ Quelle est la proposition de valeur de Beedeez sur le marché Microlearning ?

Nous sommes à notre connaissance le seul acteur du marché à la croisée des chemins entre le Mobile Learning et le Social Learning. Nous avons par exemple développé un outil « auteur » destiné au pôle Formation/RH. Et pour le collaborateur désireux de partager son savoir-faire, nous avons mis en place un système de « tips » qui lui permettent de se filmer très simplement et ainsi de partager une expertise avec les autres collaborateurs de l'entreprise. Par ailleurs nos solutions sont packagées, faciles à déployer et à prendre en main. Notre technologie permet en effet le développement rapide de modules de formation courts (3 à 5 minutes), variés, ludiques, interactifs et disponibles à tout moment sur Smartphone, et ce pour un ancrage total des connaissances. Enfin, nous proposons des formats de formation qui engagent l'apprenant, le valorise *via* par exemple des systèmes de récompenses, et l'engage ainsi à revenir autant que possible poursuivre sa formation. ■

DANEM

Éditeur d'applications mobiles professionnelles

DANEM

40, rue Eugène Dupuis
94000 Créteil
Tél. : 01 41 94 10 80
www.danem.fr

Personnes à contacter :

Mylène LACOME
Tél. : 01 41 94 10 80
mlacome.danem@gmail.com

Michel SASPORTAS
Tél. : 01 41 94 10 80
michel.sasportas@gmail.com

Depuis 1996, Danem est le spécialiste des solutions et applications professionnelles nomades. Pionnier français de la mobilité informatique, l'éditeur conçoit et commercialise des solutions de mobilité pour le personnel itinérant comme les commerciaux, les *merchandisiers*, les chauffeurs livreurs, les visiteurs médicaux, le personnel d'entrepôts, les techniciens de maintenance. Et ce afin d'optimiser la relation avec les clients, les équipes terrain et le siège.

Références :

Plus de 300 entreprises et plus de 10 000 personnes utilisent quotidiennement les solutions logicielles et matérielles complètes de l'entreprise.

**Témoignage client**

“ Nous avons comparé deux déplacements au même endroit, l'un sans la solution 'Negos' de Danem, et l'autre avec la tablette. Lors de la seconde tournée, nous avons presque doublé le chiffre d'affaires, gagné en productivité et en efficacité, sans compter le gain de temps de traitement qui était considérable étant donné que les commandes étaient passées instantanément ”

Michael TE

Responsable informatique d'Asiatides

Danem, solutions et applications mobiles dédiées aux entreprises sur tablettes, smartphones, PDA durcis,...**Danem, expert en applications mobiles**

Au travers de ses applications CRM métiers mobiles pour le personnel itinérant, Danem propose des solutions de prises de commande, de traçabilité de colis, d'interventions ou de maintenance sur site, de préparation de commande en entrepôt, de relevés linéaires ou encore de vente en laisser sur place.

➤ Quels sont les enjeux de gestion des métiers mobiles ?

Dès lors qu'un salarié mobile comme un commercial, un technicien de maintenance ou encore un chauffeur livreur se rend chez un client, il a besoin de disposer de toutes les informations à jour relatives à l'historique de la relation client, ainsi qu'aux documents nécessaires, comme par exemple au catalogue de références et de prix et aux produits en stocks pour un commercial. Sur support papier, ces documents sont rarement à jour, alors que leur dématérialisation, puis leur accessibilité (en mode connecté ou déconnecté) *via* une solution de gestion de la relation client, résoudrait le problème. De leur côté, les *managers* ou l'administration des ventes doivent rester connectés à leurs collaborateurs terrain, afin de les piloter et de les accompagner dans leurs missions. Cependant, trop souvent les logiciels CRM ne traitent qu'un paramètre de la relation client : les commandes ou le suivi commercial, le relevé linéaire ou la gestion du SAV... Or la relation client est une chaîne où chaque application interfère avec une autre.

➤ Comment Danem répond-elle à cette problématique ?

Danem a développé une suite logicielle CRM complète qui couvre toutes les applications métiers, du terrain à la logistique, au sein d'une même plateforme, permettant ainsi d'interfacer chaque application avec son environnement dans le système global de gestion. Nos solutions s'articulent autour de trois principes : des applications simples à mettre en œuvre, instantanément opérationnelles avec des bénéfices immédiats ; des solutions parfaitement adaptées à l'activité de l'entreprise ; et des services concrets pour faciliter les déploiements. Nous avons également noué un partenariat

avec PTV France, éditeur de logiciel spécialisé dans l'optimisation de transport et dans la mobilité des personnes. L'intégration dans nos solutions de composants issus de la technologie PTV xServer permet à nos clients d'optimiser le suivi des tournées et la communication avec les équipes *back office*, et de garantir au client final une information précise sur l'avancée, par exemple, de sa livraison.

➤ Quel est l'usage de votre solution pour un technicien de maintenance ?

Un service d'intervention performant est un élément de différenciation et de fidélisation. Adapter les pratiques aux situations nouvelles et innover dans un processus métier, en tirant parti de la transformation digitale, permet de développer un avantage concurrentiel. Pourtant aujourd'hui, les interventions programmées des techniciens de maintenance sont encore trop peu souvent planifiées de manière optimale. Notre application mobile Doowit leur permet d'améliorer leur productivité, leur efficacité et leur qualité de service. Elle intègre des fonctions de planification des interventions à effectuer jours/semaines, de consultation des fiches clients (coordonnées, gestion des contrats...), d'interventions sur plusieurs jours avec plusieurs intervenants, de consultation des fiches techniques des matériels à maintenir et des pièces de rechange, de prises de photos/vidéos par le technicien sur le terrain, de gestion du stock pièces détachées, de géolocalisation des tournées, de commandes de pièces avec historique des interventions, de saisie de la signature électronique du client, de rapports d'intervention, etc. Même le client peut accéder, *via* un portail sécurisé, aux informations le concernant et disposer ainsi d'une visibilité optimale et en temps réel sur les interventions qui ont été réalisées chez lui. ■

**JALIOS**

58, rue pottier
78150 Le Chesnay
Mail : info@jalios.com
www.jalios.com

Personne à contacter :

Jasmine DERONS
Directrice Marketing et Communication
Tél. : 01 39 23 92 80
Mail : communication@jalios.com

Jalios, acteur reconnu dans les domaines de la Digital Workplace :

- Intranet et extranet collaboratif
- Réseau social d'entreprise
- Gestion des connaissances et partage documentaire
- Portail d'entreprise
- Digital Learning

Éditeur français sur le marché de la Digital Workplace, Jalios propose une plateforme de solutions collaboratives modulaires

Jalios, catalyseur d'intelligence collective

Premier éditeur français de Digital Workplace, avec des millions d'intranutes et d'internautes qui utilisent ses solutions, Jalios accompagne la transformation digitale des entreprises et des organisations, et favorise la mobilité des collaborateurs. Au travers de son offre, Jalios entend rendre le travail de chacun plus épanouissant et l'entreprise plus efficace, plus innovante et plus agile.

➤ Comment ont évolué les modes de travail ces derniers mois ?

Avant la crise, le télétravail était davantage une demande des salariés que toléreraient certaines entreprises. La période de confinement a cependant fait bouger les lignes et pourrait, à terme, favoriser une adhésion plus large des collaborateurs et surtout des *managers* au télétravail. Nous avons ainsi mené une enquête interne sur la question chez Jalios, suite à la période de confinement. Il en ressort que trois quarts des collaborateurs souhaiteraient télétravailler au moins deux jours par semaine (alors qu'avant, ils n'étaient qu'un tiers à le pratiquer dans ces proportions). Seuls les commerciaux restent réticents, estimant que le contact physique, notamment avec les prospects, est indispensable dans la relation commerciale.

➤ En quoi une « Digital Workplace » favorise-t-elle l'efficacité des télétravailleurs ?

Pour que le télétravail soit efficace, l'entreprise doit s'appuyer sur des technologies qui permettent une communication descendante et ascendante avec les collaborateurs, mais également transverse. Ces technologies doivent également favoriser, sur le plan fonctionnel, la transmission des savoirs liés à l'entreprise, et le travail collaboratif. Avec la Digital Workplace de Jalios, les utilisateurs disposent d'un espace de travail unique à partir duquel ils accèdent à leurs différents outils de communication, personnels ou métiers, de manière complètement fluide. Par exemple, dès lors qu'un utilisateur clique sur un « rendez-vous », il peut accéder à l'ensemble des notes et documents qui y sont relatifs. Parallèle-

ment, la Digital Workplace leur offre également la possibilité de partager leurs savoirs ou d'en acquérir de nouveaux, simplement. Enfin, nous proposons d'humaniser ces échanges en les personnalisant (par des noms, des photos, des commentaires, etc.).

➤ Pouvez-vous nous faire part d'un retour client ?

Indigo Group souhaitait créer un espace de travail, de communication et de collaboration unique, accessible de n'importe où et ce, n'importe quand. La société a mis en place JPlatform de Jalios. Aujourd'hui, elle dispose d'un espace de travail unique permettant de tout avoir au même endroit (*via* son identifiant Office 365) : outils de travail, informations, documentations à jour, offres d'emploi,... Chaque utilisateur a également accès à ses *mails*, son agenda, ses espaces collaboratifs. L'intégration des modules Office 365 à JPlatform a ainsi permis à l'utilisateur de conserver ses habitudes de travail en continuant à utiliser les outils Microsoft. Dans un second temps, l'objectif de la société consistera à enrichir les fonctionnalités de la plateforme en interconnectant davantage les applications métiers du groupe Indigo : remontée des données SIRH, des outils comptables, etc. « *Nos collaborateurs ont accès dans leur quotidien à des outils ultra-rapides et orientés 100% utilisateurs pour leurs vacances, leurs déplacements, leurs achats sur Internet. Il est indispensable qu'ils retrouvent cette facilité et cette fluidité dans leurs outils d'entreprise* », témoignait ainsi Coline Chaumont, responsable communication d'Indigo Group, auprès de Jalios. ■



Parole d'expert

Une Digital Workplace doit servir aussi bien à communiquer des informations, à apprendre et à diffuser des savoirs, qu'à collaborer de manière efficace en tout lieu et tout temps

Vincent BOUTHORS
PDG et Cofondateur de Jalios



LENOVO

Lenovo France
20, rue des Deux Gares
CS70072 - 92842 Rueil-Malmaison
www.lenovo.com/fr

Personne à contacter :

Ligne commerciale :
Tél. : 01 55 70 39 81

Bien au-delà de son cœur d'activité historique qu'était l'ordinateur personnel à sa création en 1984, l'entreprise s'est diversifiée pour proposer aujourd'hui des écosystèmes informatiques complets couvrant l'ensemble des besoins de ses clients, qu'ils soient des entreprises, des institutions ou des particuliers.

L'entreprise s'est elle-même transformée pour accompagner ses clients dans leur transformation numérique et être au plus près de leurs besoins et usages, en leur apportant des technologies plus intelligentes.

Les activités sont aujourd'hui réparties en 3 divisions :

- PC & Smart Devices
- Data Centers : serveurs mais aussi Big Data, IA, Cloud Computing
- Mobiles : Motorola



Parole d'expert

En combinant travail sur site et télétravail, l'efficacité des collaborateurs peut être améliorée de 20% ”

Éric LALLIER

PDG de Lenovo France

N°1 mondial du PC, Lenovo est l'un des pionniers en matière de technologies novatrices

Lenovo accompagne la transformation des espaces de travail

Au travers de sa très large gamme de services et d'appareils connectés, allant des Smartphones aux Data Centers, en passant par les PC et les serveurs, Lenovo accompagne les entreprises dans l'évolution de leur environnement de travail et la mobilité des collaborateurs.

➤ Quels sont les éléments qui contribuent à l'évolution actuelle des modes de travail ?

Le développement du télétravail, et plus globalement des nouveaux environnements de travail, n'est pas uniquement le résultat des deux mois de confinement que nous venons de traverser. Il est également porté par l'évolution de la société et les nouvelles technologies qui aujourd'hui permettent de travailler dans différents environnements. Le haut niveau de sécurité des outils digitaux contribue également à favoriser le travail à distance. Par exemple, il est aujourd'hui possible de signer des contrats à distance grâce à la signature électronique. Tout l'enjeu pour les entreprises consiste désormais à trouver le juste équilibre entre travail à distance et travail sur site, sachant qu'en combinant les deux, leurs collaborateurs peuvent gagner jusqu'à 20% en efficacité.

➤ Quelles technologies proposez-vous aux entreprises pour accompagner cette évolution des modes de travail ?

Lenovo propose une large gamme de solutions et de technologies facilitant le travail sur site et à distance. Nos PC, stations de travail, serveurs, dispositifs de stockage, réseaux ou autres Smartphones, tablettes et applications sont reconnus pour leur performance qualité/prix, ainsi que pour le haut niveau de sécurité qu'ils garantissent. Par exemple, nous proposons une solution pour inhiber les données dans un portable en cas de vol, tout en les sauvegardant par ailleurs. En complément, et pour aider les collaborateurs à gagner davantage en efficacité, nous mettons à leur disposi-

tion notre ThinkSmart View, une solution qui déporte les interfaces de communication (telles que Teams) du PC. Cet outil collaboratif intelligent est dédié à l'espace de travail du collaborateur et gère les tâches administratives gourmandes en ressources d'un PC. Il permet d'utiliser simultanément le PC pour la productivité et ThinkSmart View pour les tâches administratives. On peut également envisager qu'avec la généralisation du travail à distance, les technologies AR/VR, telle la plateforme ouverte ThinkReality de Lenovo, se développent en entreprise, dans des domaines comme la formation, ou encore la maintenance par exemple.

➤ Lenovo propose également des solutions pour faciliter les réunions virtuelles ?

La majorité des salles de réunion sont équipées de projecteurs ou d'écrans qui doivent être reliés à des téléphones avec haut-parleurs. Elles disposent cependant rarement des solutions nécessaires à la vidéoconférence et le matériel apporté par les participants est rarement connecté à une plateforme collaborative. Avec notre nouveau ThinkSmart Hub 500, nous mettons à la disposition des entreprises une solution intuitive et clé en main pour des conférences virtuelles optimisées via Skype Room Systems. Cette solution peut connecter rapidement tous les participants, qu'ils soient sur place ou à distance, et permet de partager du contenu facilement. Le ThinkSmart Hub 500 règle ainsi les problèmes liés à la mutualisation d'écrans d'ordinateurs portables et à la connectique. Il a pour vocation de répondre aux problèmes de salles de réunion et d'accompagner ainsi les entreprises dans la transformation de leur espace de travail. ■



Gérer les nouvelles mobilités en toute sécurité

Attques par *phishing* (vol des identifiants, des mots de passe et numéros de carte bancaire), faux *e-mails* des autorités de santé, pièces jointes malveillantes, etc. Depuis le début de la pandémie, les cybercriminels tentent par tous les moyens d'accéder aux réseaux informatiques des entreprises et des particuliers. Au-delà de ce contexte exceptionnel, et alors que le recours au télétravail et à la mobilité des collaborateurs tend à se renforcer, la sécurité informatique est plus que jamais un enjeu de poids pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

La mobilité et les espaces de travail partagés peuvent, si l'entreprise n'y prête pas attention, générer différents risques liés notamment à la perte de lien social ou aux cyberattaques. « *Des risques d'autant plus importants si l'entreprise ne les anticipe pas*, précise Éric Dejean-Servières, directeur des congrès/salons Préventica. *Pendant le confinement, nombre d'entre elles ont ainsi basculé dans l'urgence vers le télétravail, sans pour autant préparer leurs collaborateurs à ce nouveau mode de travail. Le manque d'équipements informatiques pour certains, la coupure de liens sociaux pour d'autres ont pu être sources de stress. L'inadaptation du matériel informatique utilisé par les collaborateurs en télétravail a également davantage exposé les entreprises aux risques de cyberattaques ou de*

cyberfraudes ». Des risques d'autant plus importants qu'aujourd'hui les entreprises évoluent dans un monde interconnecté, où le volume et la concentration des données et des transactions numériques explosent, et où ces données sont aisément accessibles, depuis n'importe où, dans l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise.

Les risques cyber générés par la mobilité des collaborateurs

Si le télétravail ou toute autre forme de travail en mobilité offre davantage de souplesse aux salariés, générant par là même des gains de productivité, il implique également des aménagements en matière d'organisation du travail et nécessite de respecter quelques principes clés pour éviter



Éric DEJEAN-SERVIÈRES

Directeur des
congrès/salons
Préventica

toute faille dans le système de sécurité informatique. Différentes typologies de risques peuvent en effet être liées au télétravail :

- Risque que le salarié ne puisse pas accéder aux ressources dont il a besoin pour travailler.
- Risque que le collaborateur soit un vecteur de menace pour le système d'information de l'entreprise, et à l'inverse risque que le système d'information contamine le poste du salarié.
- Pour les entreprises, la problématique la plus sensible réside dans la fuite de données.

Le respect de certaines règles permet cependant de limiter ces différents risques.

Catégoriser les données et analyser les risques

Dans le cadre de la mise en place du télétravail, ou afin de sécuriser les outils et données des collaborateurs mobiles, l'entreprise doit avant tout identifier clairement les risques qu'elle encourt. Il convient alors et pour cela qu'elle classe ses données et ressources selon leur degré de criticité. Il lui faut ainsi en premier lieu identifier les informations les plus sensibles, afin d'envisager pour certaines d'en interdire l'accès à distance, et pour d'autres de mettre en place des mécanismes de sécurité renforcés.

Mettre en place un système d'authentification

Il revient également à l'employeur de fournir à ses collaborateurs mobiles tous les équipements nécessaires à son travail. « *Cependant, certains d'entre eux sont parfois amenés à utiliser leur propre matériel informatique, lorsqu'ils travaillent de chez eux*, ajoute Éric Dejean-Servières. *Une pratique qui s'est notamment vue pendant la période de confinement, lorsque des milliers de collaborateurs ont été amenés à pratiquer le télétravail* ». Quoi qu'il en soit, l'ordinateur reste dans tous les cas exposé au risque de vol, ou peut tout simplement être utilisé sans précaution par un autre membre de la famille. Pour éviter toute intrusion étrangère dans le système de l'entreprise, il faut donc pouvoir identifier avec certitude le salarié lorsqu'il s'y connecte. Outre l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe, le niveau d'authentification peut être relevé d'un cran, *via* par exemple un code à usage unique envoyé par SMS.

Sécuriser les flux

Pour prévenir toute interception d'informations lors des échanges entre le poste du salarié et le réseau de l'entreprise, il convient également de sécuriser ces flux. À cet effet, l'entreprise peut notamment recourir à un VPN (Virtual Private Network ou réseau privé virtuel), dont certains sont gratuits. Le VPN crée une sorte de tunnel

entre le poste du collaborateur et le système d'information l'entreprise. Au travers de ce « tunnel » transitent les données plutôt que de circuler publiquement sur Internet. Il est également possible de passer par une solution de chiffrement des données ou par un pare-feu (ou Firewall), qui analyse de manière automatique le flux de données provenant des postes distants.

Effectuer des sauvegardes régulières

Pour se protéger, il est utile de faire d'abord un point sur les données et les outils que l'on utilise, et de s'interroger sur les moyens dont on dispose pour rebondir en cas de virus, de vol d'un ordinateur ou d'incendie dans ses locaux par exemple. La priorité est de mettre en place des sauvegardes, ce qui peut être fait de manière manuelle, en utilisant par exemple deux ou trois disques durs chaque jour, à tour de rôle, pour effectuer ses sauvegardes. Il faut cependant que l'outil utilisé ne reste pas connecté aux ordinateurs, afin d'éviter qu'il soit également corrompu en cas d'attaque, et qu'il soit stocké dans un endroit protégé. Cependant, la meilleure option aujourd'hui consiste à externaliser la sauvegarde *via* des outils en ligne.

Utiliser des logiciels en ligne

De la même façon, l'utilisation de solutions en ligne, accessibles *via* le Cloud, plutôt que de logiciels installés sur les postes de l'entreprise, permet de sécuriser davantage les données. Même constat s'agissant des boîtes *mails*, d'autant qu'elles prennent de plus en plus d'importance au regard des différents documents qu'elles stockent (contrats, plans, photos, conversations pouvant servir en cas de litiges, etc.). Il est alors recommandé d'utiliser un *webmail* qui fonctionne sur le modèle des logiciels accessibles à distance tels que ceux proposés par les hébergeurs ou encore d'utiliser un autre outil de messagerie en le paramétrant en IMAP (Internet Message Access Protocol), de manière à permettre la récupération des données. Cette démarche offre en effet la possibilité de gérer les *e-mails* directement sur le serveur pour que les *e-mails* reçus ne soient pas transmis sur le disque dur.

Encadrer les usages

Enfin, la sensibilisation des salariés aux enjeux de sécurité liés au travail en mobilité ou au télétravail est indispensable. Il est à ce titre important de former les collaborateurs aux meilleurs usages et de leur faire prendre conscience des risques que représentent par exemple l'absence de mise à jour d'un antivirus, le mélange des messageries personnelles et professionnelles, ou le stockage de données de l'entreprise sur des plateformes publiques. ■

Conclusion

Ces dernières années, le digital et l'ultra-mobilité ont refaçonné les espaces de travail. La flexibilité des nouveaux environnements de travail et la portabilité des outils permettent ainsi aux salariés de travailler de n'importe où. Nombre de collaborateurs d'entreprises manifestent d'ailleurs l'envie de travailler plus souvent « ailleurs » que « sur leur lieu de travail ». Le « ailleurs » pouvant se référer à du Home Office, tiers lieux ou autres espaces de travail partagés. Chacun tend donc à choisir parmi l'offre la meilleure solution qui se situe finalement dans l'adaptabilité plus que dans l'accumulation. Tout l'enjeu pour l'entreprise consistant alors à trouver un juste équilibre entre les différents espaces de travail pour ses collaborateurs, et le temps à y passer en fonction de leur métier.

Parallèlement, et alors que le monde professionnel impose aujourd'hui d'être mobile, le luxe consiste néanmoins à ne plus subir ses déplacements, qu'il convient désormais de choisir à bon escient. En effet, la dématérialisation, le digital et le Home Office ne peuvent s'appliquer à tous les sujets : on aura toujours besoin de voir ses clients, ses partenaires, ses collègues, et le temps de l'échange autour de la machine à café ne pourra être remplacé par aucune application. Mais alors que bien jauger son degré de mobilité est devenu fondamental, choisir son moyen de transport, sa technologie, son bureau, en changer, être libre n'a jamais été autant possible qu'aujourd'hui.

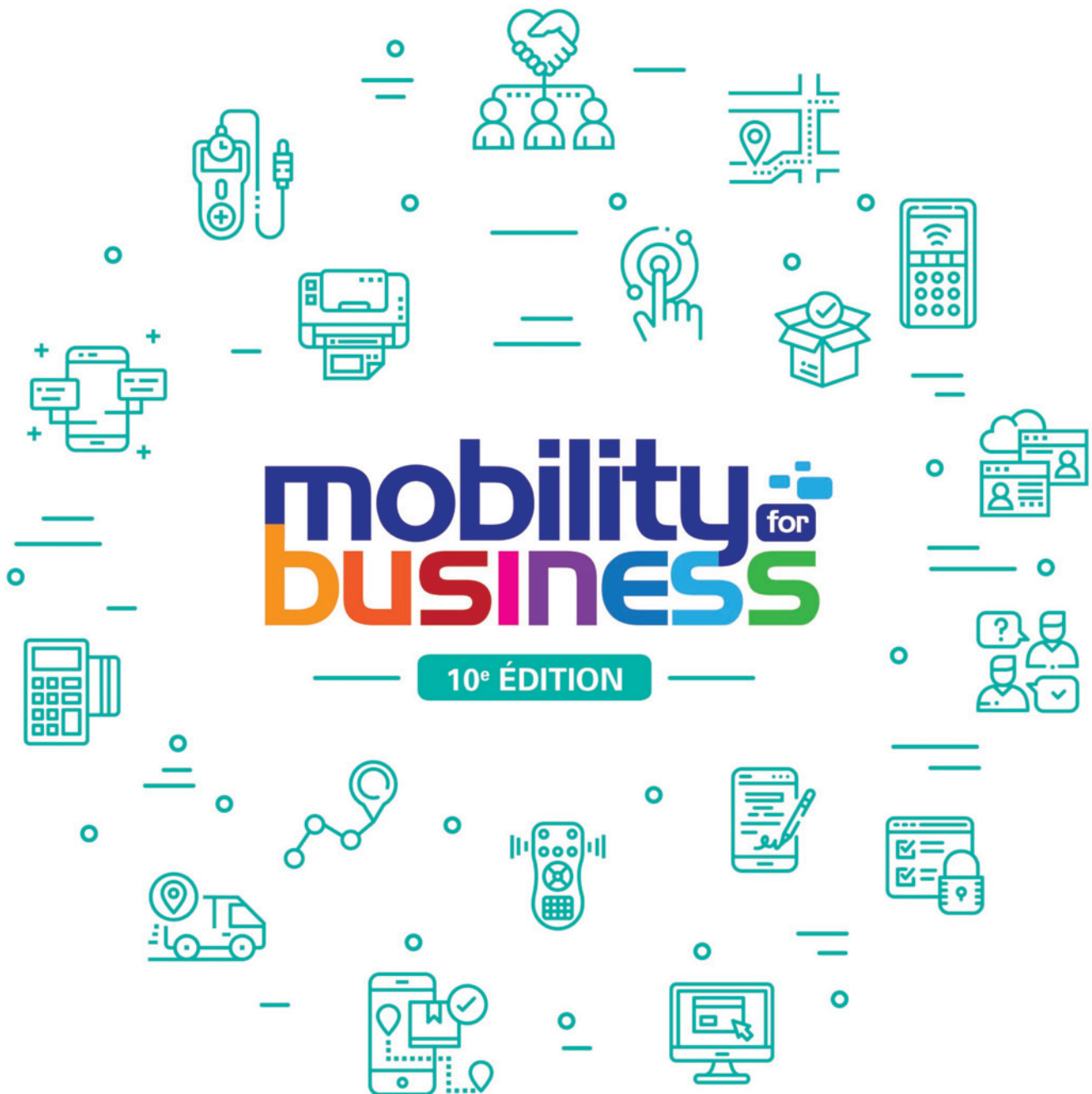
Une édition spéciale qui a été réalisée par la Rédaction de *GPO Magazine*, Gérer Prévoir Optimiser - Le magazine des dirigeants d'entreprise.

Céline Prieur
Directrice de la publication

3&4 NOVEMBRE 2020

PARIS - PORTE DE VERSAILLES

LE SALON DES SOLUTIONS ET APPLICATIONS MOBILES POUR LES COLLABORATEURS DISTANTS



www.mobility-for-business.com - Contact : 01 44 78 99 40

Sponsor Platinum



Sponsors Gold



SERVICEMAX

En partenariat avec :

